



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 29 avril 2024 tenue à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le vingt-trois avril deux mille vingt-quatre.

ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, POYET Manon, BOUTTE Thérèse, DUMAS Jean-Marc, DAMEZET Jérôme, FAURE Sophie, DETHY Annie SOUBEYRAND Daniel, QUATRESOUS Christian, MONTET Frédéric

ABSENTS EXCUSES :

POYET Mathieu donne pouvoir à MONTET Frédéric,

Monsieur SOUBEYRAND Daniel est élu secrétaire de séance

| | |
|---------------|----------------|
| En exercice : | 11 |
| Présents : | 10 |
| Votants : | 10 + 1 pouvoir |

ORDRE DU JOUR

- **Finances**
 - Loyer de Mr LOUBEIX pendant les travaux de la salle des fêtes
 - Tarif appartement droite au-dessus de la salle des fêtes

- **Ecole**
 - Tarifs de la cantine
 - Tarifs du périscolaire

- **Urbanisme**
 - Vente d'un terrain

- **Animation**
 - Spectacles pour 2025
 - Feu d'artifice

- **Photovoltaïques**
 - Contrat énergie

- **Divers**
 - Choix d'un nom pour les salles
 - Commémoration 8 mai

Approbation du procès-verbal du 25 mars 2024 à l'unanimité des membres présents.

| |
|----------|
| Finances |
|----------|

- **Prise en charge loyer de Mr Loubeix**

Monsieur le Maire explique qu'il faut renouveler la délibération n°2023-57 à la suite du relogement de Mr Loubeix le temps des travaux. Monsieur le Maire

redonne les montants soit son loyer actuel ne lui sera pas facturé (montant de 324.82€ par mois) pendant la durée des travaux.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge le loyer du nouveau logement à hauteur de 500€ par mois jusqu'au 15 juillet 2024 soit :

- Du 1er au 15 mai 2024 : 250€
- Du 15 mai au 15 juin 2024 : 500€
- Du 15 juin au 15 juillet : 500€

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

- **Tarif appartement droite au-dessus de la salle des fêtes**

L'appartement de droite au-dessus de la salle des fêtes est libre depuis le 15 mars, et nous devons revoir le loyer pour donner suite au différent travaux réalisés à l'intérieur (nouvelle salle de bain, nouvelle chaudière, nouvelles fenêtres et prochainement réfection du coin cuisine).

Le loyer actuel est de 324.82€ il est proposé de l'augmenter à 400€ par mois, indexé au 1^{er} janvier sur de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

| |
|--------------|
| Ecole |
|--------------|

- **Tarifs de la cantine**

Monsieur le Maire rappelle que le gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1 euro dans le cadre du plan de pauvreté.

Il précise que la tarification sociale des cantines consiste à proposer des tarifs différents aux familles en fonction de leurs revenus. Il s'agit donc d'une tarification progressive, calculée sur la base des revenus ou du quotient familial. Elle permet, en particulier aux élèves issus de familles défavorisées, de « bien manger » avec un repas complet et équilibré. Elle favorise ainsi leur concentration et le bon déroulement des apprentissages, tout en contribuant à la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.

Il ajoute qu'une subvention de 3€ avec une bonification EGALIM de 1€ est allouée par l'état aux collectivités pour chaque repas facturé à 1€ ou moins aux familles d'enfants de classes maternelle ou élémentaire dans le cadre d'une tarification sociale. Les communes éligibles sont celles bénéficiant de la DSR péréquation.

Monsieur le Maire propose l'application d'une tarification sociale, comme suit

| Quotient familial | Tarifs |
|--------------------------|--------|
| 0 -700 | 0.90€ |
| 701- 850 | 0.95€ |
| 851 - 1000 | 1€ |
| 1001 et + | 3.9€ |
| Non-inscrit à la cantine | 8.50€ |
| Repas Adulte | 5€ |

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial ou numéro d'allocataire et communiquer tout changement de situation.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

- Tarifs périscolaires

La commission école demande le report du point suivant au prochain conseil.

Urbanisme

- Vente de terrain

Monsieur le Maire présente la demande que nous avons reçue en mairie pour l'achat de la parcelle B565 lieudit les cotes pour une surface de 685m² au prix de 102.75€. L'ensemble du conseil ne souhaite pas faire l'achat de cette parcelle.

Vote défavorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

Animation

- Spectacle 2025

Monsieur le Maire présente la saison culturelle avec le Département « De villes ... en villages »

Le dispositif s'adresse aux organisateurs d'un spectacle se déroulant sur une commune du département de la Loire de moins de 5 000 habitants.

Le montant de la subvention pour les communes de moins de 1 000 habitants : 60 % du prix de vente HT.

La commune propose de mettre en place des spectacles sur 2025 au premier trimestre, 2eme trimestre pour tous les âges et pour les vacances d'octobre pour les enfants.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

- **Feu d'artifice**

Monsieur le Maire présente le devis du feu d'artifice du 30 juillet 2023 (fête patronale de Soleymieux) , pour un montant de 1 900.38€ à l'entreprise ARSOTEC.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 10 + 1 pouvoir

Photovoltaïques

- **Contrat énergie**

Monsieur le Maire informe que les panneaux photovoltaïques sont en place depuis la première semaine des vacances d'avril. Enedis doit intervenir prochainement pour changer la puissance du compteur en 380V.

La société ENOGRID vient de nous transmettre un chiffrage pour 4 750€ HT pour un contrat énergie avec création d'une association PMO pour la revente de la production des panneaux photovoltaïques.

Vote favorable des membres présents.

Pour : 8 + 1 pouvoir

Abstention : 2 (Mme POYET Manon et Mme FAURE Sophie)

Divers

- **Choix du nom pour les salles communales**

Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de nommer les salles communales.

Un tour de table est fait pour les 2 salles que nous avons, celle du bourg et celle sous les vestiaires du Foot.

Les propositions des membres du Conseil sont :

Salle des fêtes du bourg :

Salle du bourg
Salle communale
La Soleymiacoise
Salle du Tilleul

Salle sous les vestiaires du foot :

Salle des sources
Salle Loic PERRIN
Salle du foot

Après un vote à main levée les noms retenus sont : la salle du tilleul pour la salle du centre bourg, et la salle des sources pour celle sous les vestiaires du foot.

• **Commémoration 8 mai**

La commémoration aura lieu le 8 mai à 10h30 devant le monument aux morts, une gerbe sera commandée par la mairie

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22h40.

Le Maire,
Julien RONZIER



Le Secrétaire de séance,
Daniel SOUBEYRAND

